

**En application d'une délégation du Comité Syndical**

**Séance du :** 10 février 2020

02/2020

**L'an deux mille dix-neuf, le dix février, à 17h30.**

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Avignonet Lauragais, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC, Président du PÉTROLE du Pays Lauragais.

**Etaient présents :**

M. Georges MERIC,  
M. Bernard BARJOU,  
M. Christian PORTET,  
M. Etienne THIBAUT,  
M. Robert LIGNERES,  
M. Jean-François PAGES,  
M. Patrick de PERIGNON,  
M. Pierre POUNT-BISET,  
Mme Cathy PUIG,  
M. Guy BONDOUY,  
M. Jean-Marie PETIT,  
M. Bertrand GELI,  
M. Jacques DANJOU.

**Ont donné pouvoir :**

M. Gilbert HEBRARD à M. Georges MERIC

En exercice : 26

Présents : 13

Procuration : 1

Nombre de votants : 14

**Objet : Avis général dans le cadre de la révision de la Carte communale de Fendeille**

---

**Vu** les statuts du PETR et notamment ses compétences en matière de projet de territoire et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale

**Vu** les articles L.132-7 et L.132-9, L.132-11 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions d'associations des Personnes Publiques Associées lors de l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme

**Vu** la délibération de la commune prescrivant la révision de la carte communale

**Vu** l'annexe relative aux observations du PETR sur le projet de révision

**Considérant** que le PETR dispose d'un délai de trois mois suivant la date de réception de la saisie de la commune pour rendre un avis, soit avant le 6 mai 2020,

**Considérant** que le document est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais,

**Après débats, le Bureau Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :**

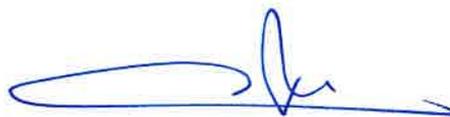
1°) – **RENDRE** *un avis général favorable,*

2°) – **DONNER** *mandat à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.*

3°) – **NOTIFIER** *la présente délibération à Monsieur le Maire de Fendeille, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne et à Monsieur le Préfet de l'Aude,*

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 février 2020.

**Le Président,**



**Georges MERIC.**

ANNEXE A LA DELIBERATION 2020-02  
Observation sur le projet de révision de la Carte communale de Fendeille

## Présentation du territoire

**Commune :** Fendeille  
**Superficie de la commune :**  
**Population en 2016 :**  
**Communauté de communes d'appartenance :**  
CC Castelnaudary Lauragais Audois  
**Bassin de vie de :**  
Ouest-Audois  
**Glossaire de hiérarchisation « SCOT du Pays Lauragais » :**  
Non-pôle

**Situation en matière de planification :** CC  
**Procédure engagée :** Révision CC

Les EPCI à fiscalité propre  
dans le PETR du Pays Lauragais  
en 2019



## Eléments de diagnostic

### Analyse démographique :

- La commune de Fendeille compte 550 en 2015.
- La commune a connu une forte croissance de population depuis la fin des années 1960, mais cette croissance se stabilise depuis 2010. Cette croissance de population est essentiellement due à un solde migratoire positif. Celui-ci est négatif depuis 2010. Ce phénomène est semblable dans les communes limitrophes à Castelnaudary et aux échelles supra communale (EPCI, Département).
- La répartition de la population par tranches d'âge est assez homogène sur Fendeille.
- La commune de Fendeille accueille principalement des familles avec enfants (15% de la population à moins de 14ans).
- La taille des ménages diminue de façon continue conformément à la tendance actuelle. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 3.2 personnes en 1968 à 2.4 en 2015.

### Analyse du logement :

- Le parc du logement a largement évolué depuis la fin des années 1960. Le nombre de logement est passé de 86 en 1968 à 271 en 2015.
- La majorité des logements sont des résidences principales (88%). La vacance est plutôt faible avec 6% des logements.

# FENDEILLE

- 83,2% des logements sont occupés par leurs propriétaires, 15,9% par des locataires. La part de locataires diminue. Le parc de logements est de moins en moins diversifié.

## Analyse emploi/économie :

- Près de 77% de la population de Fendeille est en activité contre 74% en 2010. Le taux de chômage est inférieur aux taux départemental et national avec 7.8%.
- En 2015, 88.6% des actifs résidant à Fendeille ont un emploi situé en dehors de la commune. Les actifs résidants à Fendeille sont dépendant de la voiture pour effectuer leurs trajets domicile-travail.
- 15 entreprises sont installées sur la commune en 2015 majoritairement relevant du secteur tertiaire.
- L'ensemble des parcelles disponibles sur la zone d'activité ont été commercialisées. Le nouveau zonage de la CC prévoit une extension de la zone d'activité d'1ha pour être en compatibilité avec le SCOT et la vignette économie de la CCCLA.

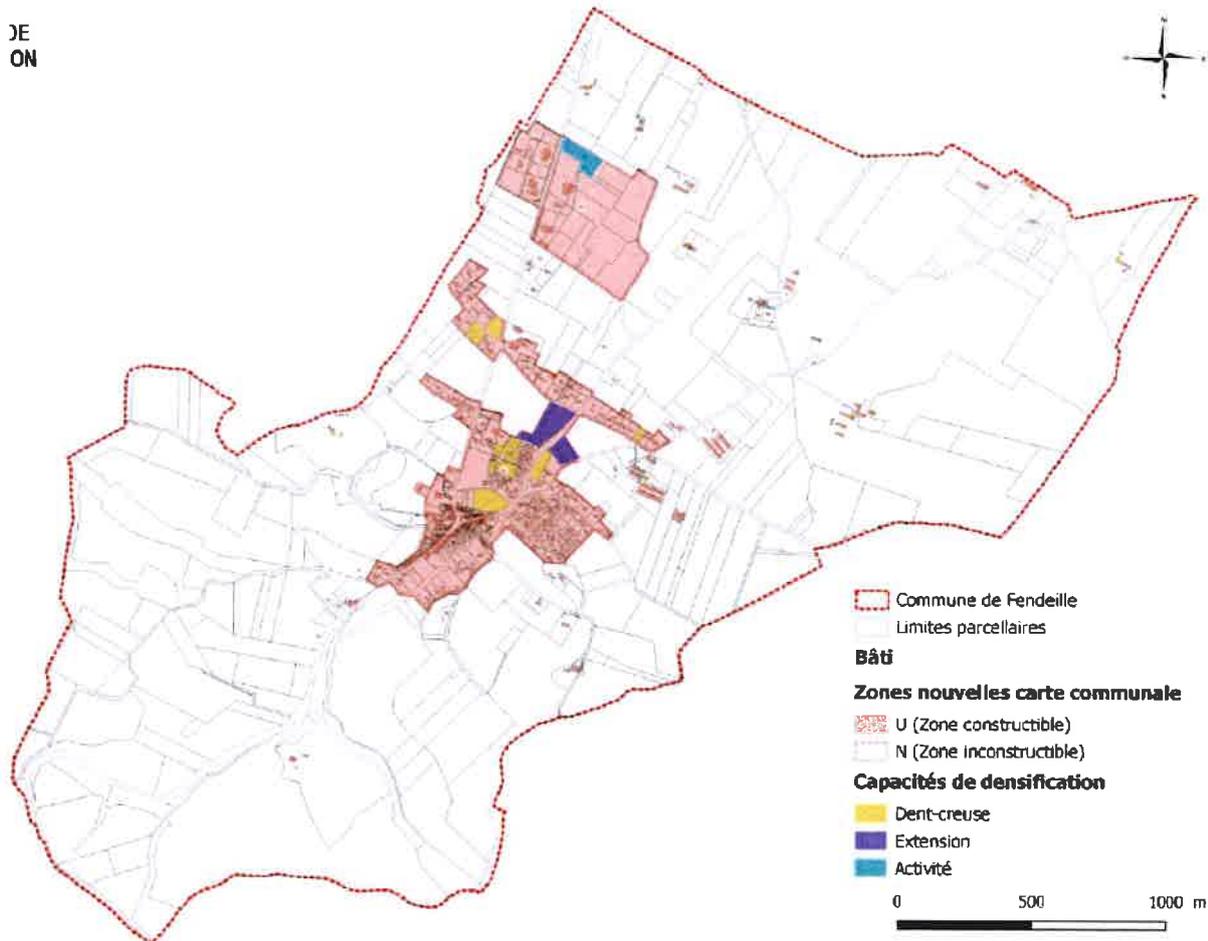
## Analyse Réseaux et Equipements :

- La commune de Fendeille est connectée à des pôles majeurs par l'A61 notamment : Toulouse (60km) et Carcassonne (40km). La D8 lui permet d'accéder à la centralité principale du SCOT : Castelnaudary.
- Concernant les déplacements doux, les aménagements sont de qualité hétérogène sur la commune. En effet, si les cheminements piétons dans le centre anciens sont étroits, les aménagements des quartiers les plus récents ont été adaptés aux déplacements piétons. Cependant, des conflits d'usages véhicules motorisés/piétons ont été observés sur certaines parties du territoire communal. Le travail d'analyse des mobilités réalisé par le BE a mis en exergue la présence, dans l'urbain, de quelques espaces consacrés uniquement aux piétons. Toutefois, aucun espace n'est véritablement dédié aux cycles sur la commune.
- La voiture prend une place importante à Fendeille. On observe des problèmes en ce qui concerne le stationnement de celle-ci. De nombreuses places ne sont pas matérialisées, et un stationnement sauvage est souvent installé.
- La commune de Fendeille dispose d'équipements de services de proximités assez diversifié. Elle a su sauvegarder des services de qualité pour ses habitants (boulangerie, école, agence postale...) malgré sa proximité directe avec Castelnaudary.
- Les réseaux d'eau potable sont suffisants pour accueillir le nombre de logement prévus sur la commune de Fendeille. L'eau distribuée à Fendeille est de bonne qualité.
- La commune est dotée depuis 2012 d'un assainissement collectif. La station dépuratoire a la capacité d'accueillir les nouveaux habitants d'en l'état. Elle a également la possibilité de s'étendre en cas de saturation de sa capacité.



- Dynamiser les activités économiques et être attractif
- **Axe 2 : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces au quotidien**
  - Réduire les nuisances des circulations dans le centre-bourg
  - Penser les modes doux au quotidien
- **Axe 3 : Mettre en scène le Paysage, préserver les espaces agricoles, naturels et le patrimoine communal**
  - Mettre en valeur le centre-bourg et rendre agréable l'espace public
  - Protéger les espaces agricoles et naturels

## Les secteurs de développement urbain



La carte communale est une interprétation du RNU. L'urbanisation n'est possible uniquement en continuité du bâti existant.

Pour respecter les densités prescrites dans le SCOT pour les communes non-pôles, la commune pourra d'ici 2030 produire au maximum 40 logements sur une surface maximale de 3.3ha. La zone d'activité ne peut s'étendre que d'un hectare.

Plusieurs secteurs ont été identifiés pour le développement de l'habitat :

# POLE

- Au sein du centre-bourg en comblement des dents creuses.
- Le secteur qui sera privilégié est celui d'Al Claux pour un habitat pavillonnaire. Il se situe le long de la départementale qui relie l'endelle à Castelnaudary. Ce secteur se développe depuis le début des années 2010. Il fait l'objet à titre indicatif d'un schéma d'aménagement qui permettra de favoriser la qualité de vie de ses habitants sur ce secteur.



Ce schéma d'aménagement permet de mieux appréhender l'aménagement global du quartier Al Claux, il permet notamment de relier les espaces urbanisés entre eux et de réserver des espaces dédiés aux déplacements doux sur la commune.